



AVIS de COURSE

OXFORD' Cup Coupe Robert HAMELIN

Mercredi 23 Mai 2018

Pour
Voiliers jaugés FFV HN Osiris

Départ de OUISTREHAM

Clôture des inscriptions en ligne le 20 Mai 2018
Confirmation des inscriptions le 23 Mai de 13h30 à 14h30
Inscriptions tardives (tarif 50% supplémentaire)

Programme

Mercredi 23 Mai 2018

- 14h30 Briefing au club house de la SRCO
- 15h30 SAS de sortie
- 16h30 signal d'avertissement
- (émargement possible auprès du bateau comité sur zone de départ)

Jeudi 24 Mai 2018

- De 10h00 à 16h00 (heure française), arrivée sur la ligne du Royal London Yacht Club (RLYC).
- 18h00 (heure française), proclamation des résultats, remise des prix au RLYC.
- 19H00 (heure française), apéritif au RLYC.

Contacts :

Mike CONROY 06 31 10 30 19

Guy BEAUDOUIN 06 76 15 17 89

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les Règlements Spéciaux Offshore (RSO) quand elles s'appliquent
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus d'arborer* la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception *A - B - C* norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en *3°* catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *large* de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 Tous les bateaux

Classe 1 (groupe net inférieur ou égal à 18,5)

Classe 2 (groupe net supérieur à 18,5)

Classe 3 (bateau appartenant à la classe L, uniquement les Mini 6,50).

et/ou aux bateaux du système à handicap *Osiris Habitable* d'un coefficient minimum de **8** net.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire uniquement en ligne sur le site SRCO et en réglant les frais d'inscription requis, à la SRCO.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Toutes classes	60 €

4.1 Inscription et confirmation d'inscription :

Inscription jusqu'au 20 Mai, après la date droit d'inscription +50%

Confirmation de l'inscription jusqu'au 23 Mai 2018

5.2 Jauge et contrôles :

A la discrétion du comité de course

5.3 Marée

23/05/2018	heure
PM coef 55 h 6,60m	18h45'
24/05/2018	
BM coef 57 h 2,25m	01h37'

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 23/05/2018 et en ligne
- affichées selon la Prescription Fédérale

7. LES PARCOURS

7.1 Le parcours sera de type large.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps sans CVL (Coefficient Vent Léger). Il n'y aura qu'un seul classement.

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : contacter la capitainerie du port

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

La remise des prix aura lieu au RLYC le 24 Mai 2017 à 18H00 (heure française). Tous les concurrents et leurs équipages sont invités à y assister.

En cas d'empêchement, les skippers doivent désigner une personne pour représenter leur bateau.

Les prix seront remis comme suit :

- 1^{er}, Coupe OXFORD Coupe Robert HAMELIN, bon d'achat.
- 2^{ème}, bon d'achat.
- 3^{ème}, bon d'achat.
- A partir du 4^{ème}, tirage au sort de lot

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

- SRCO : 02 31 96 13 30
- Guy BEAUDOUIN 06 76 15 17 89

Annexe ZONE DE COURSE

